

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 1er février 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                   Évans Potvin                                   Richard Lapointe  
  Martin Voyer                               Lévis Duchesne  
  André Fortin                               Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :                               Le greffier, Mario Bouchard  
  La directrice générale, Marie-Hélène Boily

**1.    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

**2.                    15.02.2016                    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
    - 4.1.2. Demande à la Commission de la représentation électorale – Reconstitution de la division du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en districts électoraux.
    - 4.1.3. Avis de motion – Abrogation du règlement n° 119-2011 lequel modifiait le règlement n° 1004-07 concernant la prohibition de certaines catégories de canins.
    - 4.1.4. Octroi d'une contribution financière au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité – Paiement de l'hypothèque auprès de Desjardins Entreprises.
    - 4.1.5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2016.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec déposée par monsieur Réal Laforge.
    - 4.2.2. Vente d'un terrain résidentiel – Monsieur Dany Larouche et Madame Véronique Fortin – 75, rue Duchesne.
    - 4.2.3. Vente d'un terrain résidentiel – Les Constructions S. Gauthier inc. – 67, rue Duchesne.
    - 4.2.4. Vente d'un terrain résidentiel – Les Constructions S. Gauthier inc. – 63, rue Duchesne.
    - 4.2.5. Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un emplacement et des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout pour la phase 3 du développement domiciliaire du domaine du Plateau.
  - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
    - 4.3.1. Adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec 11<sup>e</sup> édition (2016-2018).

- 4.3.2. Autorisation de signataires – Contrat de concession du pavillon du Rigolet 2016-2019 à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc.
- 4.3.3. Autorisation d'une activité en vertu du règlement n° 1000-07 – Carnaval optimiste.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
- 4.4.2. Motion de félicitations – Village famille sur glace
- 4.4.3. Motion de félicitations – Tournoi novice de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

- 5. Dépôt de la correspondance.
- 6. Affaires nouvelles :
  - 6.1 Compte rendu assemblée annuelle Festi-Vélo.
- 7. Période de questions des citoyens.
- 8. Levée de la séance.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**3. 16.02.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016**

---

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

---

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 17.02.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 20 janvier 2016 au 1<sup>er</sup> février 2016 laquelle totalise la somme de 404 275,67 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.1.2 18.02.2016 DEMANDE À LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE – RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

**Considérant que** la ville respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

**Considérant que** la ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**Considérant que** sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**Considérant que** la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.3 AVIS DE MOTION ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 119-2011 LEQUEL MODIFIAIT LE RÈGLEMENT N° 1004-07 CONCERNANT LA PROHIBITION DE CERTAINES CATÉGORIES DE CANINS**

---

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement abrogeant le règlement n° 119-2011 lequel modifiait le règlement n° 1004-07 concernant la prohibition de certaines catégories de canins.

---

**4.1.4 19.02.2016 OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ – PAIEMENT DE L'HYPOTHÈQUE AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISE**

---

**Considérant que** le Centre de Réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) a mis fin en 2014 à l'entente avec le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;

**Considérant qu'un** manque à gagner pour les années 2015 à 2019 qui correspond à l'hypothèque est à prévoir;

**Considérant qu'un** montant de 10 000 \$ est versé chaque année au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité aux fins de fonctionnement et d'autres montants pour des projets spécifiques;

**À ces causes**, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie.

D'autoriser le versement d'une somme de 31 434,95 \$ au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité pour l'année 2016, représentant l'hypothèque à payer pour l'année en cours laquelle sera versée mensuellement à Desjardins entreprise pour la somme de 2 619,58 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.1.5 20.02.2016 PROCLAMMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2016**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique.

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2016, la 9e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**À CES CAUSES**, Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

- De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2** **GESTION DU TERRITOIRE**

---

**4.2.1** **21.02.2016** **DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DÉPOSÉE PAR MONSIEUR RÉAL LAFORGE**

---

**Considérant que** monsieur Réal Laforge avait obtenu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en 1995 l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété forestière, à savoir une partie du lot 11, rang 2, canton Métabetchouan;

**Considérant que** la transaction n'avait cependant pas eu lieu et qu'aucune suite n'avait été donnée au dossier;

**Considérant que** monsieur Laforge désire actuellement procéder au morcellement autorisé en 1995;

**Considérant que** la Commission de protection du territoire agricole du Québec demande à ce que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix se prononce à nouveau sur le sujet, puisque la réglementation municipale a pu changer avec le temps;

**Considérant que** le ministère demande également l'aliénation permanente de quatre (4) parcelles de faibles superficies pour l'élargissement de l'emprise, lesquelles totalisent 98,30 mètres carrés;

**Considérant que** la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la vocation agricole du lot demeure inchangée.

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par monsieur Réal Laforge d'aliéner une partie de sa propriété forestière, à savoir le lot 5 268 955 du cadastre du Québec (anciennement la partie du lot 11, rang 2, canton Métabetchouan) pour les motifs décrits précédemment.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.2.2** **22.02.2016** **VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – MONSIEUR DANY LAROUCHE ET MADAME VÉRONIQUE FORTIN – 75, RUE DUCHESNE**

---

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie:

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à monsieur Dany Larouche et madame Véronique Fortin le terrain résidentiel situé au 75, rue Duchesne.

**SUPERFICIE TOTALE:** 668,90 mètres carrés (7 200 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 18 000 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 25 janvier 2016, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**4.2.4** **23.02.2016** **VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – LES CONSTRUCTIONS S. GAUTHIER INC.– 67, RUE DUCHESNE**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende aux Constructions S. Gauthier inc. le terrain résidentiel situé au 67, rue Duchesne.

**SUPERFICIE TOTALE:** 480,77 mètres carrés (5 175 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 12 937,50 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 29 janvier 2016, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.3 24.02.2016 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – LES CONSTRUCTIONS S. GAUTHIER INC.– 63, RUE DUCHESNE**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende aux Constructions S. Gauthier inc. le terrain résidentiel situé au 63, rue Duchesne.

**SUPERFICIE TOTALE: 480,77 mètres carrés (5 175 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 12 937,50 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 29 janvier 2016, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.5 AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE RUES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - PHASE 3 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU DOMAINE DU PLATEAU**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement d'emprunt d'une somme approximative de 1 500 000 \$ pour l'acquisition d'un emplacement et des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout pour la phase 3 du développement domiciliaire du domaine du Plateau.

---

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 25.02.2016 ADHÉSION AU PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC 11<sup>E</sup> ÉDITION (2016-2018)**

---

**Considérant que** « Les Fleurons du Québec » est un programme de classification horticole attestant des efforts des municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole et le développement durable;

**Considérant** l'inscription de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à ce programme à l'édition 2011-2013 et l'obtention de trois (3) fleurons;

**Considérant que** le conseil municipal souhaite poursuivre sa pratique d'horticulture ornementale pour l'embellissement des parcs et des espaces verts;

**Considérant que** cette nouvelle participation de la Ville à ce programme démontrera à l'ensemble des résidents et des propriétaires de places d'affaires la volonté de la ville à vouloir une ville fleurie, et ce, dans le respect du développement durable;

**Considérant que** l'adhésion à ce programme est d'une durée de trois (3) ans représentant la somme de 1132 \$ plus les taxes applicables.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le

conseiller Martin Voyer d'autoriser l'adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour l'édition 2016-2018 pour la somme de 1 132 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.2 26.02.2016 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE CONCESSION DU PAVILLON DU RIGOLET 2016-2019 À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE 9257-3856 QUÉBEC INC.**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de concession du pavillon du Rigolet pour les années 2016 à 2019 à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.3 27.02.2016 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – CARNAVAL OPTIMISTE**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser le Club optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à tenir diverses activités devant se dérouler du 25 au 28 février inclusivement au site du Rigolet, dans le cadre du carnaval de l'édition 2016, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 2016022510 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Représentation 5 à 7 de la Corporation de développement
- Vérification des comptes de la ville
- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur sud
- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Inauguration du Village sur glace
- Réunion du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Réunion comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie Comité culture, loisir, tourisme et qualité de vie
- Assemblée générale annuelle du Festi-Vélo
- Réunion du camp Musical su Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Réunion des bassins versants de Belle-Rivière
- Représentation activité-bénéfice des Fêtes gourmandes à Alma
- Colloque sur l'environnement à UQAC
- Rencontre avec les responsables du Club Quad de la Montagne
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Conférence téléphonique Fédération québécoise des municipalités

**4.4.1 28.02.2016 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS.**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, les versements suivants :

| <i><b>Demandeurs</b></i>  | <i><b>Demandes</b></i>                              |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| <i><b>Carnaval Optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix</b></i>    | Contribution financière 2016                        | 1 500 \$                        |
| <i><b>Maison d'hébergement SOS Jeunesse</b></i>                     | Soutien financier 2016                              | 50 \$                           |
| <i><b>Chœur Aquilon</b></i>   | Concert-bénéfice<br>25 \$ / personne                | 4 billets<br>100 \$             |
| <i><b>Filles d'Isabelle Cercle St-Ludger</b></i>                    | 60e anniversaire de fondation<br>30 \$ par personne | 150 \$ et 8 billets<br>(240 \$) |
| <i><b>Le SPOT</b></i>   | Soutien financier 2016                              | 3 000 \$                        |
| <i><b>SOLICAN</b></i>   | Campagne de financement 2016                        | 2 000 \$                        |
| <i><b>Croix-Rouge Canadienne</b></i>                                | Entente de service aux sinistrés                    | 639 \$                          |
| <i><b>Chambre de commerce et de l'industrie Lac-St-Jean Est</b></i> | Cotisation 2016                                     | 347,74 \$                       |
| <i><b>Festival des Glaces de St-Gédéon</b></i>                      | Brunch bénéficié<br>10 \$ / personne                | 40 \$                           |
| <i><b>Comité de concertation Jeunesse</b></i>                       | Soutien financier 2016                              | 1er versement<br>de 3 000 \$    |

***Adoptée à l'unanimité***

**4.4.2 29.02.2016 MOTION DE FÉLICITATIONS – VILLAGE FAMILLE SUR GLACE**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du comité organisateur du Village famille sur glace ainsi qu'aux personnes bénévoles pour leur implication et le travail d'équipe accomplis au cours de la présente saison.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.4.3 30.02.2016 MOTION DE FÉLICITATIONS – 28E TOURNOI NOVICE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'Association du Hockey mineur de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'aux personnes bénévoles pour leur implication et le travail d'équipe accomplis lors du 28e tournoi Novice qui s'est déroulé du 9 au 17 janvier 2016.

***Adoptée à l'unanimité***

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 COMPTE RENDU ASSEMBLÉE ANNUELLE FESTI-VÉLO**

Dépôt du compte-rendu de la 3<sup>e</sup> édition du Festi-Vélo et du rapport d'activités suite à l'assemblée générale annuelle du 12 janvier 2016.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



Aucune question.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***Lawrence Potvin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***